



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioillier,
Nathalie Houdayer,
Jean-Baptiste Le Guern.

Vendredi 31 juillet 2015

N° 614



Consommation

D'abord pour l'argent, mais aussi par conviction La société, selon le Crédoc, devient « collaborative »

Pour le Crédoc ⁽¹⁾, les pratiques collaboratives sont caractérisées par « la centralité des échanges entre pairs à grande échelle, ce qui constitue une rupture dans le schéma classique et linéaire de production-distribution-consommation ». Peuvent ainsi tout autant relever des pratiques collaboratives : le covoiturage, l'échange de services ou d'appartement entre particuliers, la vente d'objets d'occasion, le financement participatif, les encyclopédies ou logiciels libres...

Le développement d'une société collaborative est soutenu, selon le Crédoc, par divers facteurs, comme la diffusion « à une vitesse sans précédent » des nouvelles technologies de l'information et de la communication, lesquelles « s'infiltrent dans les moindres interstices de la vie quotidienne et bouleversent les modes de production, de distribution et de consommation ». Parmi les autres facteurs, le Crédoc mentionne également la crise économique de 2008 (maintien de la qualité de vie quand le pouvoir d'achat est en berne) ; la prise de conscience des enjeux environnementaux ; sans oublier « l'extrême défiance des citoyens » contre tout ce qui est perçu comme étant institutionnalisé.

La principale motivation exprimée par les adeptes des pratiques collaboratives est d'ordre économique : 67 % des Français citent le fait de gagner de l'argent ou de faire des économies ; 47 % mentionnent la possibilité de rencontrer d'autres personnes ou de nouer des liens ; 30 % évoquent la protection de l'environnement ; 25 % une contribution à rendre la société meilleure...

Concrètement, en 2012, le Crédoc assure que 38 % de la population ont acheté un produit d'occasion par Internet (17 % en 2009). Parallèlement, 28 % ont ainsi vendu des objets. Concernant le covoiturage, l'Ademe annonce que 21 % de la population sont concernés par cette pratique en 2013, contre 18 % en 2011.

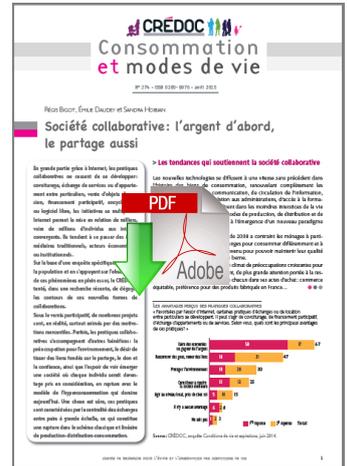
« Tout se vend et tout s'achète »...

En achetant un produit neuf, assure le Crédoc, 30 % des consommateurs, en 2011, se posent déjà la question de savoir s'ils vont avoir la possibilité de le revendre d'occasion par la suite (12 % en 2009). Internet favorise le développement de ces pratiques : force est de constater, avec le Crédoc, qu'Internet devient « un grand marché mondial où tout se vend et tout s'achète, sans intermédiaire, ou presque, et entre pairs ».

Par contre, le Crédoc précise que « de nombreuses initiatives sont totalement dénuées d'intentions mercantiles ». Avec les encyclopédies et logiciels libres, les forums de discussion ou plates-formes d'entraide, c'est plutôt le plaisir de participer à un projet commun qui est à l'œuvre, ou encore une inclination empathique, le sentiment de contribuer à l'intérêt général, etc.

Mais pour que la société collaborative se développe en France, encore faut-il que les Français aient confiance dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication : ce n'est pas gagné !

Par exemple, seuls 40 % déclarent avoir confiance dans les contenus émis par leurs pairs sur Internet. Le taux est plus élevé chez les plus jeunes (57 %) et les plus diplômés (49 %), sans pour autant marquer des écarts laissant anticiper de fortes évolutions dans les pratiques collaboratives pour les années à venir.



(1) – Régis Bigot, Émilie Daudey et Sandra Hoibian, « Société collaborative : l'argent d'abord, le partage aussi », in Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc), *Consommation et modes de vie* n° 274 d'avril 2015 (4 pages).



Politique

Et il n'y aurait pas eu Voutré...

Conseils municipaux : il suffirait de deux remplaçants

Le 2 juillet 2015, le Sénat a enregistré une proposition de loi que l'on doit à Jean-Noël Cardoux, sénateur du Loiret (Les Républicains), et à une quarantaine d'autres sénateurs. Elle vise à augmenter de deux candidats remplaçants la liste des candidats au conseil municipal. C'est tellement évident, au regard de l'exposé des motifs, qu'on peut s'étonner que cette disposition ne soit pas depuis longtemps dans le Code électoral !

Dans le cas d'un conseil municipal dont l'un des sièges devient vacant pour quelque cause que ce soit, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à le remplacer. Cependant, comme le précise l'exposé des motifs, les situations se multiplient où les listes municipales sont élues en totalité (c'est le cas, notamment,

des communes où il y a une seule liste, quel que soit le nombre d'habitants). Dans ces cas-là, il ne figure donc aucun suivant de liste pour remplacer un membre qui est décédé ou qui a démissionné.

Il existe un cas de figure particulier : si le maire décède, le conseil municipal doit être au complet pour l'élection d'un nouveau maire, d'où de nouvelles élections dans l'hypothèse où il n'y a pas de remplaçant sur la liste. Selon la proposition des sénateurs, ce dispositif fonctionnerait uniquement en cas de décès du maire et/ou d'un conseiller municipal, et non en cas de démission « *qui correspond à un acte volontaire* ». Bref, une liste de candidats au conseil municipal comporterait autant de candidats que de sièges à pourvoir, plus deux candidats remplaçants.



Vie des associations

Les trois objectifs de la SAHM

Dans son rapport d'orientation pour 2015, la présidente de la Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne (SAHM), Monique Guéguen, s'est fixé trois objectifs. Faire preuve de pragmatisme tout d'abord, car « *il ne faut pas se voiler la face, l'argent se fait rare pour les associations. Le temps n'est plus à ignorer les contraintes matérielles, poursuit-elle. Il devient nécessaire de se pencher sur l'opportunité d'activités marchandes, apprendre à faire autrement* » pour continuer à agir sans altérer le projet associatif.

Monique Guéguen souhaite également que la SAHM soit inventive pour préparer l'avenir : « *Pas besoin d'événements sensationnels, mais une dynamique associative enthousiaste qui a envie de faire connaître l'histoire et le patrimoine de la Mayenne* ». C'est déjà le cas, souligne-t-elle, avec le groupe « Petit patrimoine », les randonnées patrimoine, les rencontres dans les communes... Enfin, la présidente espère pouvoir « *associer de plus en plus de bénévoles car beaucoup sont prêts à s'investir pour des coups de main* »...

S A H M
Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne

ACCUEIL SOCIÉTÉ ACTIVITÉS PATRIMOINE PUBLICATIONS REVUE EN LIGNE DES ASSOCIATIONS EN BREF LIENS

ENSEMBLE, REDONNONS UN FUTUR AU PATRIMOINE

DES IDÉES NOUVELLES
14 JUILLET 2015 - NON CLASSE
Des la rentrée, il va falloir commencer à réfléchir. Germain-le-Guillaume, nous avons d'administration. Une telle participation nous faisons donc appel à vos compétences et à vos idées pour le prochain programme de l'année prochaine. Si vous le souhaitez, nous vous aidons à organiser des conférences, qui constitueront le programme de l'année prochaine.

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE
24 JUIN 2015 - NON CLASSE
Nouveaux horaires d'ouverture depuis le 23/06/15 : du mardi au jeudi de 9h à 12h. Par ailleurs, nos bureaux seront fermés du 03/07 au 24/08/15 inclus. A la rentrée, les horaires seront les mêmes : du mardi au jeudi, de 9h à 12h. Merci pour votre compréhension.

SAHM

16 rue du Centre, à Changé.

Tél. 02 43 53 64 55

Mél. histoire-archeo53@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.sahm53.fr>



« *Il n'y a pas d'encouragement pour les recherches originales. On ne veut plus prendre de risques. Or, il faut investir dans la surprise et pour innover, il faut dépenser de l'argent quitte à en gaspiller. Là où il n'y a pas d'échecs, il ne peut pas y avoir de succès. La mentalité du bon chercheur est celui d'un joueur, d'un esprit créatif, d'un artiste. Exploiter son talent ne consiste pas à lui imposer des règles mais au contraire à faciliter l'éclosion de son talent. Aujourd'hui, il n'y a plus de grandes découvertes comme le furent les antibiotiques ou la radioactivité alors que notre ignorance reste pourtant aussi étendue que l'Univers ! Il est peu probable que le système actuel permettrait à des scientifiques comme Edward Jenner, par exemple, d'inventer le vaccin contre la variole. Lui ou Barry Marshall, le codécouvreur de la cause bactérienne de l'ulcère de l'estomac, sont des gens qui ont pris des risques et ont expérimenté sur eux-mêmes leurs intuitions.* »

Entretien avec Miroslav Radman, biologiste franco-croate (propos recueillis par Hervé Ratel),
« Nous aurons bientôt un élixir de longévité », *Sciences et Avenir* de juillet 2011.